

CAPC n°3-4 Tableau d'accès au grade d'IR3 jeudi 7 juillet 2016

Carrière

Compte-rendu

Baisse constante des promotions

Introduction:

Cette CAPC était présidée par Mme DEBAUX, nouvelle sous-directrice A, accompagnée d'Alexis LOPES, chef du bureau A2.

Organisations syndicales (OS) présentes : CFDT, SOLIDAIRES et USD-FO.

Secrétaire-adjoint: l'USD-FO.

I – Approbation du PV du 17 décembre 2015

Il concernait le Tableau complémentaire d'Avancement au grade d'IR3.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

II – Renouvellement d'une Mise À Disposition

Un agent sollicitait le renouvellement d'une Mise à Disposition suite aux soucis de santé d'un des membres de sa famille. La demande, étayée, était justifiée et son renouvellement a été accepté sans soucis.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

III – Emplois sur enquête

Les 2 emplois à pourvoir concernaient le nouveau service du CARM Antilles (Centre d'Analyse de Risques des Antilles). Pour décrocher le précieux sésame, il n'était point besoin d'avoir un bon « karma » mais seulement les compétences souhaitées par la DNRED.

5 agents avaient fait acte de candidature. Les 2 retenus l'ont été sur recommandations de la DNRED qui, fait rare pour être noté, avait argumenté ses choix en insistant sur les compétences des 2 postulants ainsi que leur connaissance du milieu maritime et/ou géographique.

L'USD-FO a rappelé à cette occasion que les mouvements de DOM à DOM pour les simples agents n'étaient généralement pas accepté (un des agents était dans ce cas). Pourquoi donc faire une exception ici?

La DG a expliqué que nous étions en présence de postes « hyper-profilés » dans un nouveau service et requérant des compétences particulières. Il fallait parfois savoir déroger à certaines règles afin de pourvoir les services. Cette situation n'avait pas cependant vocation à devenir la règle générale.

Le vote a été effectué par emploi soit 2 votes.

L'administration et SOLIDAIRES ont voté pour dans les 2 cas ; la CFDT s'abstenant dans les 2 cas. L'USD-FO a voté pour dans un cas et contre dans l'autre.

IV – Demande d'intégration dans le corps de la catégorie A

Un collègue détaché au sein de la DNRED a demandé son intégration dans le corps des agents de catégorie A. Au bout de ses 5 années cumulées de « détachement » (3 ans de MAD et 2 de détachement proprement dit), la DG devait lui donner une position statutaire définitive et lui proposer l'intégration au sien de la DNRED s'il le souhaitait.

Vote unanime pour des parités administrative et syndicale.

V - Tableau d'Avancement au grade d'IR3

A) Les conditions statutaires

En application de l'article 23 du décret n°2007-400 du 22 mars 2007, il faut, au 1er janvier de l'année, être inspecteur au 9ème échelon avec 14 ans et 6 mois d'ancienneté minimum en catégorie A afin de pouvoir être candidat au tableau d'avancement au grade d'IR3.

Ces conditions sont appréciées au 1er janvier de l'année au cours de laquelle a lieu le TA.

Pour tous les collègues ayant accédé au grade d'inspecteur par la voie interne (LA, examen professionnel ...), toutes les années effectués au-delà de la 10ème année dans le corps de la catégorie B viennent en déduction des 14 années et 6 mois nécessaires pour pouvoir faire acte de candidature.

Les agents promus au titre de l'expertise ou sur un emploi de chef de service sont nommés au 01/07/2016. Ces derniers devront rejoindre leur poste avant le 01/09/2016.

Les collègues nommés au titre de la promotion retraite le seront au 01/06/2016 avec un départ au 01/12/2017 (avec 6 mois d'activité dans leur grade).



B) Le tableau au grade d'IR3

54 postes étaient proposés lors de ce TA:

- 52 candidats pour 14 postes de chefs de services,
- 285 candidats pour 31 postes d'experts,
- 14 candidats pour 8 postes en promotion retraite.

REMARQUES DE SOLIDAIRES:

- certaines méthodes de classement des candidats en CAPL, et des raisons qui les soustendent, par les DI continuent d'interpeller encore et toujours.
- une difficulté nouvelle commence à émerger lors des TA d'IR3 : la mise en concurrence de candidats issus du concours, de la LA d'inspecteurs et de l'examen professionnel (dont Solidaires avait soutenu la création lors des Accords de Montreuil). Entre ces 3 modes d'accès à la catégorie A comment choisir ?
- SOLIDAIRES privilégie le concours mais n'est pas favorable à ce que les agents issus de la LA se retrouvent défavorisés. Il va donc falloir trouver un juste équilibre entre ceux ayant réussi l'examen professionnel (parfois depuis 4-5 ans) et des LA de 8-10 ans dont certains occupent depuis plusieurs années, et avec succès, des postes à responsabilité.
- SOLIDAIRES constate la diminution constante depuis 2-3 ans des taux de promotion au grade d'IR3 comme pour les changements de catégorie de C à B et de B en A.

RAPPEL DES POSITIONS DE SOLIDAIRES :

SOLIDAIRES a voté CONTRE à chaque fois que des agents plus anciens ont été écartés. SOLI-DAIRES rappelle sa position de principe favorable à la linéarité de carrière dans la catégorie A.

Ce vote contre ne signifie pas que SOLIDAIRES vote contre des collègues comme cela est dit par certaines organisations syndicales mais contre le mode de gestion du TA d'IR3 retenu par l'Administration qu'elle ne gère pas comme un vrai Tableau d'Avancement mais comme une liste d'Aptitude.

La délégation SOLIDAIRES Douanes était représentée par **Renaldo PRATO** (titulaire), **Renaud GOYATTON** (suppléant) et **Anne SIMON** (experte).

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à les contacter.